

## VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL  
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 18 septembre 2025 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 24 septembre 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

**Présents** : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Joël GRAPIN, Patricia PARISSE, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Valérie MONTAGNE à Danielle MATHIOT, Fabien DEBENATH à Marc GALZENATI, Thierry MOUGEOT à Martial VINCENT, Jean-Pierre RIFLER à Laurence PORTE, Béatrice PARISOT à Maryse NADALIN, Céline AUBLIN à Aurélio RIBEIRO, Bruno DIANO à Sylvie GOYARD

**Absents** : Jordan LE CARO, Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Maryline DECOURSIERE

#### **2025.67 – Reprise du mur effondré au Parc Buffon : validation du plan de financement et demandes de subventions**

*Rapporteur : Aurélio RIBEIRO*

**Considérant** que dans le cadre du schéma directeur de réaménagement du Parc Buffon, le diagnostic architectural a permis d'identifier 16 points de sécurisation urgents dont 10 d'entre eux, repérés comme prioritaires, ont été rénovés en 2019 ;

**Considérant** que le parc Buffon est classé au titre des Monuments Historiques par arrêté du 17 décembre 1947 ;

**Considérant** que soumis à une évolution des aléas climatiques, un secteur de maçonnerie du mur de soutènement Est de la 1ère terrasse (l'allée principale basse) s'est effondrée et nécessite des travaux de rénovation ;

**Considérant** que ce secteur fait partie des 16 secteurs de sécurisation urgents identifiés lors du diagnostic du schéma directeur et des 6 secteurs restant à rénover ;

**Considérant** le rapport de diagnostic rendu par le maître d'œuvre, dans le cadre des études préalables préconisées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

**Considérant** les travaux à effectuer afin de reprendre le mur effondré :

- Déblayement de la zone sinistrée et sécurisation de l'existant
- Coffrage, ferrailage sous le futur mur
- Remontage du mur
- Remise en place du talus devant le mur

#### **Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **approuve** le projet de reprise du mur effondré au Parc Buffon, estimé à **195 300€ HT**

- **valide** le plan de financement prévisionnel suivant :

| TRAVAUX                 | MONTANT HT      | SUBVENTIONS SOLLICITÉES            | MONTANT         |
|-------------------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|
| Travaux                 | 180 300€        | DRAC Bourgogne-Franche-Comté (40%) | 78 120€         |
| Etudes d'exécution      | 7 500€          | Conseil Départemental (20%)        | 39 060€         |
| Divers et imprévus (5%) | 7 500€          | Ville de MONTBARD (40%)            | 78 120€         |
| <b>TOTAL</b>            | <b>195 300€</b> | <b>TOTAL</b>                       | <b>195 300€</b> |

- **sollicite** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Patrimoine protégé 2025» à hauteur de 39 060€ soit 20% du coût total
- **sollicite** le concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 78 120€ soit 40% du coût total
- **précise** que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget de la Commune pour l'année 2026
- **s'engage** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet
- **atteste** de la propriété communale du mur effondré de la terrasse EST du Parc Buffon